



**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE**

Le mardi 18 novembre 2025,
à Rennes

Signature du Pacte sectoriel numérique

Un engagement fort pour l'emploi, les compétences et l'innovation

La Bretagne, première région cyber hors Île-de-France, franchit une étape décisive pour accompagner les mutations technologiques et renforcer l'attractivité de la filière en matière de formation et d'emploi. Ce mardi 18 novembre, dans le cadre de l'European Cyber Week, l'État, la Région Bretagne et les représentants des branches professionnelles ont signé le Pacte sectoriel numérique 2025-2028.

Un secteur en plein bouleversement

Le Pacte sectoriel numérique vise à anticiper les transformations majeures du secteur, marqué par l'essor de l'**intelligence artificielle**, la montée des enjeux de **cybersécurité** et les impératifs de **transition écologique**. Il répond à la nécessité d'**adapter les compétences et de soutenir l'emploi** dans un contexte où la Bretagne compte déjà 1 083 entreprises et 21 178 salariés dans ce domaine (soit 4 % des actifs régionaux).

Aux côtés de l'État et de la Région, les **organisations professionnelles** s'engagent dans cette démarche. Elles sont rejointes par d'autres partenaires tels que France Travail, OPCO Atlas, le Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence « Numérique, Photonique et Cybersécurité » et Bretagne Cyber Alliance, ainsi que par des acteurs territoriaux comme les technopôles, ADN Ouest, Images & Réseaux et We Ker.



Parmi les enjeux du secteur numérique : s'ouvrir davantage aux femmes et limiter le turn-over © Adobe Stock

Formation, transition et inclusion

Le Pacte sectoriel numérique repose sur **trois ambitions** majeures.

> Il vise d'abord à **agir pour l'emploi et la formation** en renforçant l'orientation et l'offre de formation initiale et continue, en développant des actions d'information pour rendre les métiers du numérique accessibles à tous et en adaptant les cursus aux besoins émergents

liés à l'intelligence artificielle et à la cybersécurité, notamment.

> Il s'attache ensuite à **anticiper les transitions technologiques et environnementales** en évaluant l'impact de l'IA et des mutations écologiques sur les métiers, en intégrant la sobriété numérique et l'IA frugale dans les programmes et en accompagnant les entreprises dans leurs démarches de transformation. Des études prospectives sur le sujet sont prévues.

> Enfin, le Pacte doit **promouvoir l'inclusion et la cohésion sociale** en professionnalisant la fonction RH pour **mieux recruter et fidéliser**. Dans un secteur qui manque déjà de main d'œuvre, le turn-over peut en effet atteindre 25 % dans certaines entreprises. La **mixité** est également un objectif à atteindre, les femmes ne représentant aujourd'hui que 25% des effectifs dans le numérique en Bretagne. Enfin, l'accueil

de stagiaires, d'alternants et de publics en reconversion sera encouragé.

Le Pacte sectoriel numérique apparaît donc comme un engagement collectif pour **structurer un écosystème robuste, compétitif et qui réponde aux enjeux sociaux et environnementaux** des prochaines années.

Conclu pour la période **2025-2028**, il sera piloté par un comité réunissant l'État, la Région, les partenaires sociaux et les acteurs de la filière.

CONTACTS : Région Bretagne - Sébastien Jédon - 06.22.49.94.69 - presse@bretagne.bzh
Préfecture de la région Bretagne - Gaël Piat - 06.70.33.54.68 -
pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr